

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES
COMPTE RENDUDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2016
18 HEURES 00 A MOURIES

Présents : Mmes et MM. Danielle AOUN, Gilles BASSO, Nelly BERTHON, Patrice BLANC, Michel BONET, Maryse BONI, Christian BONNAUD, Marie-Pierre CALLET, Michel CAVIGNAUX, Hervé CHERUBINI, Pascal DELON (parti à la délibération n° 55/2016), Yves FAVERJON, Michel FENARD, René FONTES, Guy FRUSTIE (parti à la délibération n° 55/2016) , Christine GARCIN-GOURILLON, Gérard GARNIER, Laurent GESLIN, Jacques GUENOT, Stephan GUIGNARD, Pierre GUILLOT, Jacques JODAR, Patricia LAUBRY, Pascale LICARI (à compter de la délibération n° 55/2016)Jean MANGION, Alice ROGGIERO, Jack SAUTEL, Bernard WIBAUX.

Excusés : Mmes et MM. Nadia ABIDI, Régis GATTI, Chantal LEMOIGNE, Henri MILAN, Gisèle PERROT-RAVEZ, Inès PRIEUR DE LA COMBLE, Anne SOURDON, Benoît VENNIN, Jean-Louis VILLERMY.

Procurations :

- de Mme Pascale ALBERTOS à Mme Maryse BONI ;
- de Mme Françoise JODAR à Mme Patricia LAUBRY ;
- de Mme Aline PELISSIER à M. René FONTES.

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Madame Alice ROGGIERO, Maire de Mouriès, a accueilli les conseillers communautaires présents.

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent GESLIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 25 MARS 2016

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 25 mars 2016 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire les décisions suivantes :

- Décision n° 17/2016 relative à une convention de formation professionnelle continue avec Berger Levraut ;
- Décision n° 18/2016 relative au contrat de maintenance du logiciel Géosoft avec AMJ Plans ;
- Décision n° 19/2016 relative à la mise à disposition CCVBA-Régie de Daniel Romano ;
- Décision n° 20/2016 relative à la convention d'organisation des activités artistiques et culturelles des intervenants extérieurs avec l'Education Nationale;
- Décision n° 21/2016 relative à l'attribution du marché de réhabilitation des réseaux d'assainissement rues des Pontins, de la Marmitonne et du Conseu à Aureille à la société Les Terrassements de Provence ;
- Décision n° 22/2016 relative à l'attribution du marché de fournitures administratives de la CCVBA ;
- Décision n° 23/2016 relative à une convention de mise à disposition des données avec l'ASA Vallée des Baux ;
- Décision n° 24/2016 relative à une convention de constitution de servitude à la Massane 4 à Saint Rémy de Provence avec M. et Mme André Mellet ;
- Décision n° 25/2016 relative à la mise à disposition d'un composteur à l'école élémentaire de l'Argelier à Saint Rémy de Provence ;
- Décision n° 26/2016 relative à la mise à disposition d'un composteur à l'école élémentaire de la République à Saint Rémy de Provence.

4. DELIBERATION N° 45/2016 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA CFE ET DES TAXES ADDITIONNELLES

Il est proposé au Conseil communautaire de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 comme suit :

- cotisation foncière des entreprises : **24,00 %**,
- taxe d'habitation : **9,97 %**,
- taxe foncière (bâti) : **0,000 %**,
- taxe foncière (non bâti) : **2,13 %**.

POUR : 28 voix

ABSTENTIONS : 2 voix (Danielle AOUN, Pierre GUILLOT)

5. DELIBERATION N° 46/2016 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget primitif de la Communauté de communes de l'année 2016 par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement, par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement" et d'adopter le budget primitif de la Communauté de communes de l'année 2016 tel que présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement :

- o en dépenses : **13 117 660,57 €**, avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 275 000,00 € afin d'équilibrer la section d'investissement ;
- o en recettes : **13 117 660,57 €** comprenant la reprise du résultat de l'exercice 2015 d'un montant de 948 395,61 € en ligne R 002.

Section d'investissement :

- o en dépenses : **7 923 355,44 €** dont 4 391 270,00 € de restes à réaliser 2015 ;
- o en recettes : **7 923 355,44 €** dont 2 221 365,00 € de restes à réaliser 2015, un montant de 766 350,82 € correspondant à l'affectation du résultat 2015 et 1 403 554,18 € de reprise du résultat de l'exercice 2015 en ligne R 001.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2016 de **21 041 016,01 €**.

POUR : 28 voix

ABSENTIONS : 2 voix (Danielle AOUN, Pierre GUILLOT)

Il est également proposé au Conseil communautaire d'adopter l'annexe IV B1.7 relative aux subventions versées dans le cadre du vote du budget primitif 2016, selon la répartition suivante :

Subventions de fonctionnent	
ASSOCIATIONS	VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ADEAR	2 000 €
Initiative Pays d'Arles	12 000 €
Syndicat des Vignerons des Baux	1500 €
PROCAMEX	1 000 €
Jeunes agriculteurs des Bouches du Rhône	2 000 €
Service de remplacement	2 000 €
Mouliniers de la Vallée des Baux	10 000 €
Solidarité Paysans Provence Alpes	5 000 €
Amicale des employés communaux de St Rémy de Provence et	3 700 €

intercommunaux	
MONTANT TOTAL	39 200 €

Subventions exceptionnelles	
ASSOCIATIONS	VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Syndicat des Vignerons des Baux	1 000 €
SICAS	5 900 €
MONTANT TOTAL	6 900 €

POUR : 28 voix

ABSENTIONS : 2 voix (Danielle AOUN, Pierre GUILLOT)

6. DELIBERATION N° 47/2016 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE "DSP – SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA"

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget annexe "DSP – service assainissement CCVBA" de l'année 2016 par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement, par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement, et d'adopter le budget annexe "DSP – service assainissement CCVBA" l'année 2016 tel que présenté ci-dessous :

Section d'exploitation :

- o en dépenses : **534 003,74 €** comprenant la reprise du résultat de l'exercice 2015 d'un montant de 4 380,29 € en ligne D 002 et un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 180 000,00 € afin d'équilibrer la section d'investissement ;
- o en recettes : **534 003,74 €**.

Section d'investissement :

- o en dépenses : **1 873 600,06 €** dont 215 000,00 € de restes à réaliser 2015 ;
- o en recettes : **1 873 600,06 €** dont 215 000,00 € de restes à réaliser 2015, et 193 929,10 € de reprise du résultat de l'exercice 2015 en ligne R 001.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2016 de **2 407 603,80 €**.

POUR : 28 voix

ABSENTIONS : 2 voix (Danielle AOUN, Pierre GUILLOT)

7. DELIBERATION N° 48/2016 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE "REGIE – SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA"

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget annexe "Régie – service assainissement CCVBA" de l'année 2016 par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement, par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement, et d'adopter le budget annexe "Régie – service assainissement CCVBA" de l'année 2016 tel que présenté ci-dessous :

Section d'exploitation :

- o en dépenses : **1 930 087,45 €**, avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 410 500,00 € afin d'équilibrer la section d'investissement ;
- o en recettes : **1 930 087,45 €** comprenant la reprise du résultat de l'exercice 2015 d'un montant de 123 918,45 € en ligne R 002.

Section d'investissement :

- o en dépenses : **2 647 658,59 €** dont 932 070,87 € de restes à réaliser 2015 et 251 581,89 € de reprise du résultat de l'exercice 2015 en ligne D 001;

- o en recettes : **2 647 658,59 €** dont 903 736,00 € de restes à réaliser 2015 et un montant de 279 916,76 € correspondant à l'affectation du résultat 2015.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2016 de **4 577 746,04 €**.

POUR : 28 voix

ABSENTIONS : 2 voix (Danielle AOUN, Pierre GUILLOT)

8. DELIBERATION N° 49/2016 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE "EXTENSION ZA SAINT REMY DE PROVENCE"

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget annexe "Extension ZA Saint Rémy de Provence" de l'année 2016 par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement, par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement, et d'adopter le budget annexe "Extension ZA Saint Rémy de Provence" de l'année 2016 tel que présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement :

- o en dépenses : **1 531 681,23 €**,
- o en recettes : **1 531 681,23 €** dont 163 858,23 € de reprise du résultat de l'exercice 2015 en ligne R 002.

Section d'investissement :

- o en dépenses : **1 081 560,00 €**, dont 23 664,37 € de reprise du résultat de l'exercice 2015 en ligne D 001,
- o en recettes : **1 081 560,00 €**.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif annexe "extension ZA Saint Rémy de Provence" de l'année 2016 de **2 613 241,23 €**.

POUR : 28 voix

ABSTENTIONS : 2 voix (Danielle AOUN, Pierre GUILLOT)

9. DELIBERATION N° 50/2016 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE "EXTENSION ZA EYGALIERES"

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget annexe "extension ZA Eygalières" de l'année 2016 par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement, par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement, et d'adopter le budget annexe "Extension ZA Eygalières" de l'année 2016 tel que présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement :

- o en dépenses : **213 709,00 €**,
- o en recettes : **213 709,00 €**.

Section d'investissement :

- o en dépenses : **212 709,00 €**, dont 4 708,92 € de reprise du résultat de l'exercice 2014 en ligne D 001,
- o en recettes : **212 709,00 €**.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif annexe "extension ZA Eygalières" de l'année 2015 de **426 418,00 €**.

Par : **POUR** : 28 voix

ABSTENTIONS : 2 voix (Danielle AOUN, Pierre GUILLOT)

10. DELIBERATION N° 51/2016 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE "EXTENSION ZA SAINT ETIENNE DU GRÈS"

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget annexe "extension ZA Saint Etienne du Grès" de l'année 2016 par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement, par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement, et d'adopter le budget annexe "Extension ZA Saint Etienne du Grès" de l'année 2016 tel que présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement :

- o en dépenses : **1 785 000,00 €**,
- o en recettes : **1 785 000,00 €**.

Section d'investissement :

- o en dépenses : **693 000,00 €**,
- o en recettes : **693 000,00 €**.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif annexe "extension ZA Saint Etienne du Grès" de l'année 2016 de **2 478 000,00 €**.

Par : **POUR** : 28 voix
ABSTENTIONS : 2 voix (Danielle AOUN, Pierre GUILLOT)

11. DELIBERATION N° 52/2016 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE "ZA DE LA MASSANE 4 SAINT REMY DE PROVENCE"

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget annexe "ZA Massane 4 Saint Rémy de Provence" de l'année 2016 par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement, par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement, et d'adopter le budget annexe "ZA Massane 4 Saint Rémy de Provence" de l'année 2016 tel que présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement :

- o en dépenses : **1 120 525,00 €**,
- o en recettes : **1 120 525,00 €**.

Section d'investissement :

- o en dépenses : **1 078 102,52 €**,
- o en recettes : **1 078 102,52 €**, dont 367 380,52 € de reprise du résultat de l'exercice 2016 en ligne R 001.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif annexe "ZA de La Massane 4 - Saint Rémy de Provence" de l'année 2016 de **2 198 627,52 €**.

POUR : 28 voix
ABSTENTIONS : 2 voix (Danielle AOUN, Pierre GUILLOT)

12. DELIBERATION N° 53/2016 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE "ZA LES GRANDES TERRES 2 EYGALIERES"

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget annexe "ZA Les Grandes Terres 2 Eygalières" de l'année 2016 par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement, par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement, et d'adopter le budget annexe "ZA Les Grandes Terres 2 Eygalières" de l'année 2016 tel que présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement :

- o en dépenses : **630 000,00 €**,
- o en recettes : **630 000,00 €**.

Section d'investissement :

- o en dépenses : **630 000,00 €**,
- o en recettes : **630 000,00 €**, dont 88 550,00 € de reprise du résultat de l'exercice 2016 en ligne R 001.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif annexe "ZA Les Grandes Terres 2 - Eygalières" de l'année 2016 de **1 260 000,00 €**.

POUR : 28 voix
ABSTENTIONS : 2 voix (Danielle AOUN, Pierre GUILLOT)

13. DELIBERATION N° 54/2016 : REPARTITION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) INSCRITE AU BUDGET PRIMITIF 2016

Il est proposé au Conseil communautaire de répartir entre les communes de la CCVBA la totalité de la dotation de solidarité communautaire votée au budget primitif 2016 conformément à la répartition exposée ci-dessous :

Communes	DSC versée en 2015	DSC (BP 2016)
Aureille	37 570 €	37 570 €
Les Baux de Provence	208 298 €	208 298 €
Eygalières	141 439 €	141 439 €
Fontvieille	101 876 €	101 876 €
Mas Blanc des Alpilles	25 280 €	25 280 €
Maussane les Alpilles	109 915 €	109 915 €
Mouries	75 933 €	75 933 €
Le Paradou	41 082 €	41 082 €
Saint Etienne du Grès	76 326 €	76 326 €
Saint Rémy de Provence	457 281 €	457 281 €
Total	1 275 000 €	1 275 000 €

POUR : 28 voix

ABSTENTIONS : 2 voix (Danielle AOUN, Pierre GUILLOT)

14. DELIBERATION 55/2016 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE CHEMISAGE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer le marché de chemisage des réseaux d'assainissement de la CCVBA à l'entreprise ATEC REHABILITATION aux montants minimum et maximum annuels suivants : 20 000 € HT / 110 000 € HT. Ce marché à bons de commande sera conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

POUR : 30 voix – unanimité des suffrages exprimés.

15. DELIBERATION 56/2016 : FIXATION DES TARIFS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU 2ND SEMESTRE 2016 - HARMONISATION DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA PERIODE 2016-2020

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de maintenir pour le second semestre 2016, les tarifs des surtaxes communales applicables au premier semestre 2016 ;
- d'acter le principe d'une harmonisation progressive sur cinq ans des montants de redevances d'assainissement collectif aujourd'hui en vigueur pour les quatre communes dont le service d'assainissement est géré en régie ;
- d'adopter les tarifs des redevances d'assainissement collectif et leur évolution sur la période 2016 à 2020 telle qu'exposée ci-dessous :

Commune	Abonnement annuel 2015 et abonnement annuel applicable au premier semestre 2016	Abonnement annuel applicable au second semestre 2016	Abonnement annuel 2017	Abonnement annuel 2018	Abonnement annuel 2019	Abonnement annuel 2020
Aureille	0 €	8 €	16 €	24 €	32 €	40 €
Mas Blanc des Alpilles	45 €	44 €	43 €	42 €	41 €	40 €
Saint Etienne du Grès abonnement	8 €	14,40 €	20,80 €	27,20 €	33,60 €	40 €
Saint Etienne du Grès forfait entretien annuel	66 €	52,80 €	39,60 €	26,40 €	13,20 €	0 €
Saint Rémy de Provence	20 €	24 €	28 €	32 €	36 €	40 €

Commune	Montant 2015 et montant applicable au premier semestre 2016/m3	Montant applicable au second semestre 2016/m3	Montant 2017/m3	Montant 2018/m3	Montant 2019/m3	Montant 2020/m3
Aureille	0,90 €	0,91 €	0,92 €	0,93 €	0,94 €	0,95 €
Mas Blanc des Alpilles	0,65 €	0,71 €	0,77 €	0,83 €	0,89 €	0,95 €
Saint Etienne du Grès	0,43 €	0,54 €	0,64 €	0,75 €	0,85 €	0,95 €
Saint Rémy de Provence	0,95 €	0,95 €	0,95 €	0,95 €	0,95 €	0,95 €

POUR : 30 voix – unanimité des suffrages exprimés.

16. DELIBERATION 57/2016 : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Il est proposé au Conseil communautaire de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et la Dotation relative au soutien à l'investissement public local selon les plans de financement ci-dessous :

Pour la DETR

Libellé du projet	Dépense subventionnable	Taux de subvention demandé	Taux de subvention Conseil Départemental	Autofinancement CCVBA
Réhabilitation de la voirie ZA de la Gare	1 020 000 € HT	10%	70%	20%
Réhabilitation de la voirie ZA Sainte Philomène Mouriès	60 000 € HT	10%	70%	20%
Installation de dix spots WIFI	11 800 € HT	35%	0%	65%
Rénovation du parc d'éclairage public avec passage en LED	402 010 € HT	10%	70%	20%

Pour la Dotation de soutien à l'investissement public local

Libellé du projet	Dépense subventionnable	Taux de subvention demandé	Taux de subvention Conseil Départemental	Autofinancement CCVBA
Rénovation du parc d'éclairage public avec passage en LED	402 010 € HT	10%	70%	20%

Il est précisé aux élus que l'opération de rénovation du parc d'éclairage public sera subventionnée par l'un ou l'autre des dispositifs.

POUR : 30 voix – unanimité des suffrages exprimés.

La séance a été levée à 19H40.

Le Président
Hervé CHERUBINI

